

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 09 décembre 2021 à 20 heures 00 minute
Mairie - Salle du Conseil Municipal**

Présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique

Procuration(s) :

M. THEVENARD Philippe donne pouvoir à M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit donne pouvoir à M. BERNARD Sylvain, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte, Mme GONIN Nadine donne pouvoir à M. PESNEL Fabrice

Excusé(s) :

M. BRODARD Benoit, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, M. THEVENARD Philippe

Secrétaire de séance : Mme Angélique SAUZY

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Comptes-rendus des séances de Conseil Municipal d'octobre et de novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes-rendus des séances du 6 octobre, 15 octobre et 4 novembre 2021, se prononcent sur leur approbation.

VOTE : Adoptés à l'unanimité

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales

Les membres du conseil sont informés du contenu des réunions de structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois de novembre 2021.

CCDSV Commission Mobilité : ateliers de travail pour définir les besoins en modes de « déplacement doux » utiles, sur le territoire.

Commission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : atelier de travail visant à définir les points sensibles relatifs à la gestion des déchets.

Commission Action Sociale : réunion à l'initiative du département de l'Ain, réunissant des professionnels et des élus en charge de l'action sociale, pour l'élaboration d'un projet de territoire de l'action sociale. Il s'agit de définir un projet sur 4 ans, qui soit un outil de pilotage pour organiser les actions nécessaires sur les 110 communes du territoire Val de Saône Dombes.

Un diagnostic sera d'abord réalisé pour recenser les besoins, puis un plan d'action sera rédigé.

3 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Fournitures d'hygiène et produits d'entretien	Pierre Le Goff	657,24 €
Livres et multimédia pour la bibliothèque	Cultura	672, 41 €
Révision Citroën Jumper	Garage Thivolle	486,00 €

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'urbanisme durant le mois de novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables), durant le mois de novembre 2021.

5 - Compte-rendu des décisions prises en matière de droit de préemption urbain durant le mois de novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues lors des dépôts de dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner.

6 - Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les motifs de différents ajustements budgétaires à apporter :

Le comptable de la Commune de Savigneux a porté à notre connaissance plusieurs recettes anciennes non honorées par des débiteurs de la Commune. Cela concerne des loyers impayés, des insertions publicitaires, des factures de garderie périscolaire ou encore des redevances d'occupation du domaine public.

Certaines de ces créances seront présentées en admission en non-valeur pour être annulées, ces admissions en non-valeur représentent environ 24,72 €, Monsieur le Maire propose d'inscrire 30 € en dépenses à imputer à l'article 6541.

D'autres créances douteuses font l'objet de procédures de recouvrement de la part des services des finances publiques, toutefois l'issue étant incertaine, notre comptable recommande d'enregistrer des provisions pour risque à hauteur de 1 250 € à l'article 6815.

Enfin en matière de ressources humaines, le remplacement d'un agent à la garderie périscolaire, le demi-poste d'ATSEM créé cette année scolaire, deux tuilages pour remplacer des agents titulaires, nécessitent une augmentation des crédits inscrits au chapitre 012 « charges de personnel », à hauteur de 5 000 € à l'article 6411.

Le poste nettoyage des locaux (article 6283) doit être augmenté également de 5 000 €, un agent en congés de maladie ordinaire étant remplacé par une entreprise extérieure.

En matière de recettes, la forte fréquentation de la garderie périscolaire permet d'enregistrer une participation des familles plus élevée que le montant prévu au budget supplémentaire, pour 6 548 € supplémentaires à ce jour.

Les reversements d'indemnités journalières ou remboursement sur salaires représentent également 2 000 € de plus que l'inscription budgétaire initiale.

Le bailleur Ain Habitat a versé une participation pour le travail d'entretien des espaces verts du quartier Harmonie, effectué par nos services techniques pour l'année 2020 et 2021, soit 2 000 €.

Enfin la préfecture a notifié un reversement de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) plus élevé de 732 € pour la part prise en charge en matière de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les modifications budgétaires telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Chapitre 65 – Article 6541 : Créances admises en non-valeur				30,00 €
Chapitre 68 – Article 6815 : Dotations aux provisions pour risques				1 250,00 €
Chapitre 011 – Article 6283 : Frais de nettoyage des locaux				5 000,00 €
Chapitre 012 – Article 6411 : Personnel titulaire				5 000,00 €
Chapitre 013 – Article 6419 : Remboursement sur rémunération			2 000,00 €	
Chapitre 70 – Article 7067 Redevance des services périscolaires			6 548,00 €	
Chapitre 70 – Article 70878 Redevance par d'autres redevables			2 000,00 €	
Chapitre 74 – Article 744 FCTVA			732,00 €	
TOTAL			11 280,00 €	11 280,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Avenant pour le marché public de travaux de réhabilitation de l'Espace Raymond SANLOUP – Lot n° 8 Carrelages et faïences

Monsieur le Maire explique que les travaux prévus initialement dans le marché, pour le lot n°8, consistent à déposer le carrelage existant avec son mortier de pose pour le remplacer par un nouveau carrelage plus adapté et scellé sur mortier de pose.

Après démolition, il a été constaté qu'il est préférable techniquement, de réaliser une chape ciment liquide pour recevoir un carrelage collé au lieu d'une pose de carrelage scellé sur mortier de pose.

Le devis n°2021.10.19-4 présenté par l'entreprise Berry permettra de réaliser un ouvrage qualitatif dans le but d'optimiser l'épaisseur du carrelage et de sa chape pour respecter les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite au droit des seuils des portes extérieures.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé.

Attributaire : entreprise SAS Carrelages BERRY adresse 122 Zone de la Teppe 01380 SAINT ANDRE DE BAGE

Marché initial du 19/05/2021 - montant : 16 858 € HT

Avenant n° 1 - montant : 8 760 € HT

Nouveau montant du marché : 25 618 € HT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Autorisation d'occupation du domaine public et modification du tarif de la redevance

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Considérant la demande de la société Flamingo Pizza pour occuper la place qu'il occupe déjà les jeudis et samedis soirs, les midis du lundi au vendredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui accorder l'occupation du domaine public 3 midis par semaine et 2 soirées (hors jours fériés).

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance à 180 € par mois pour l'année 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Sélection d'un contrat d'assurance dommages-ouvrages

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de l'Espace Raymond Sanloup, les marchés de travaux ont été attribués pour un montant de 557 660 € (hors avenant lot n° 2).

En cas de mauvaise exécution de certains travaux, la garantie décennale pourra être engagée, toutefois la procédure pouvant être longue et les travaux de réparation urgents, la Commune a la possibilité de souscrire une assurance dommages-ouvrages. Le rôle de celle-ci est de prendre le relais en finançant directement les travaux de réparation et se charge des recours à exercer dans le cadre de la garantie décennale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire une assurance dommages-ouvrages et demande de choisir entre l'offre de deux assurances :

Groupama : propose une formule garantie complète (base + éléments d'équipement + dommages immatériels + dommages aux existants) pour une cotisation à hauteur de 0,70% HT du montant total des travaux. La couverture maximum des dommages est de 10% du montant des travaux.

SMACL : pour une garantie équivalente est à 0,84 % HT du montant total des travaux, pour une couverture à hauteur de 20% du montant des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retirer la délibération pour demander à Groupama s'ils peuvent présenter un taux de couverture plus important.

Retirée

10 - Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs.

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation

avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire, donne lecture au Conseil Municipal, du projet de convention du CDG01.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Travaux en cours :

Salle polyvalente : la mise en place de la toiture bac acier se poursuit, les conditions météorologiques ne favorisent pas ce type de travail. De nouveaux retards de livraison sont annoncés, par exemple sur les velux et les trappes de désenfumage.

Le choix du carrelage est fait, il sera de couleur beige, afin d'être assorti au sol de la petite salle.

Chauffage de la caserne des pompiers : les deux radiateurs ont été installés, toutefois le radiateur du vestiaire est également hors d'usage, un devis sera demandé pour le remplacer.

Maintenance des Appareils Respiratoires Isolants (ARI) des pompiers : validations de devis de Dumont Sécurité.

Logements Résidence des Anciennes Ecoles : une locataire a demandé le changement de sa cabine de douche. Deux prestataires ont été consultés, chacun a proposé un devis pour une baignoire et un devis pour une douche à l'italienne. Le choix se porte sur la douche et le devis de l'entreprise Pertet, pour un montant de 1 940 € TTC.

12 - Questions diverses :

Stationnement de taxi : un administré souhaite proposer un service de taxi et demande si la municipalité est disposée à lui proposer un emplacement, condition nécessaire à l'obtention d'une licence. Le principe est approuvé à l'unanimité.

Convention SPA : le Conseil retient la formule d'adhésion sans capture, à 0,60 € par habitant.

Etude de l'ALEC01 : concernant le chauffage de l'école, selon l'étude présentée, 3 modes de chauffage restent possibles : le gaz, les granulés de bois et la pompe à chaleur. Proposition est faite d'abaisser la hauteur sous plafond de l'école afin de réduire les volumes à chauffer et passage de l'éclairage en LED.

Assainissement : phase 3 du schéma directeur :

Etude en cours pour doubler la station d'épuration.

Différentes actions sont proposées afin d'améliorer le réseau d'assainissement et de poursuivre la mise en séparatif.

La Communauté de communes assume les frais liés au réseau d'assainissement et la municipalité les frais liés au réseau d'eaux pluviales. Des études complémentaires vont être menées afin de valider la phase 4 du schéma directeur, phase qui correspond à l'application des mesures définies.

Concert de Gospel : Pour la saison culturelle 2022, la salle polyvalente n'étant pas disponible, le CAS propose d'organiser un concert de Gospel à l'église. La CCDSV prendra en charge 90% du coût de l'organisation. Le concert pourrait avoir lieu en avril 2022.

La séance est levée à 23h35.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER

